

# Règlement de course du Trail du Lirou

## Article 1 : L'épreuve

L'association « LOS BLANBECKS » organise le **13 mars 2022** une course nature intitulée LE TRAIL DU LIROU.

Cette manifestation se compose de :

**2 épreuves chronométrées dites trail découverte :**

- **Une course nature de 11,5 km (La PITCHOUNE)** avec environ 200m de dénivelé positif, accessible aux coureurs (hommes et femmes) à partir de la catégorie « cadets » de la FFA (né en 2006 et avant) selon la réglementation des manifestations Running 2022.
- **Un trail de 24 km (La TRANSMEDIEVALE)** pour 700 m de dénivelé positif, accessible aux coureurs (hommes et femmes) à partir de la catégorie « Espoir » de la FFA (né en 2002 et avant) selon la réglementation des manifestations Running 2022.

**Une randonnée / marche nordique de 11,5 km.**

**Trois courses enfants sont également proposées.**

- 500m (LES LUTINS) Baby-athlé (2016-2017) - Ecole-athlé (2013-2015)
- 1500m (LES CANAILLES) Poussins (2011-2012)
- 3000m (LA RELEVE) Benjamins (2009-2010) - Minimes (2007-2008)

Pour la course « LES LUTINS et LES CANAILLES » pas de départ en ligne, pas de chronométrage, pas de classement.

## Article 2 : Horaires des départs

Le départ de la Transmédiévale (24km) aura lieu à 9h45. L'heure limite d'arrivée est fixée à 14h00.

Barrières horaires au 1er ravitaillement (km9) à 11h30 et au 2ème ravitaillement (km16) à 12h45.

Le départ de la Pitchoune (11,5 km) aura lieu à 10h00. L'heure limite d'arrivée est fixée à 13h00.

Le départ de la randonnée/marche nordique aura lieu à 10h15. L'heure limite d'arrivée est fixée à 13h15.

Les départs des courses enfants auront lieu à :

- 9h00 pour le 3000m et 1500m , 9h30 pour le 500m

## **Article 3 : Dispositions Protocole Covid-19**

### **3.1 Dispositions générales :**

Désignation d'un référent covid qui sera chargé de faire respecter les mesures anti-covid dans l'enceinte de la course.

Le site est muni de panneaux rappelant les mesures sanitaires à respecter.

Désinfection de l'ensemble des endroits en contact avec les personnes.

Les Zone départ-arrivée et retrait des dossards sont fermées :

- Port du masque obligatoire (bénévoles, participants et prestataires)
- Contrôle du pass vaccinal pour les + de 12 ans
- Distribution de gel hydroalcoolique
- Tenue du cahier de rappel covid électronique ou manuel
- Rappel des consignes sanitaires.
- Les classements ne seront pas affichés sur le site.

### **3.2 Retrait des dossards :**

Accès en nombre restreint à la zone de retrait des dossards (uniquement les coureurs seront acceptés).

- Port du masque obligatoire dans la zone.
- Accès contrôlé par les bénévoles.
- Circulation dans la zone de retrait des dossards selon un circuit à sens unique et fléché.
- Gel hydro alcoolique distribué à l'entrée
- Aucun document papier accepté (certificat médical et licence) seuls sont acceptés les documents dématérialisés ne donnant lieu à aucun contact.

### **3.3 Départ des courses**

L'entrée de la zone Départ/Arrivée est contrôlée par un membre de l'organisation. Seuls les coureurs prenant le départ ont accès à cette zone (pas de public).

- Les participants doivent porter leur masque jusqu'au franchissement de la ligne de départ et, à l'arrivée, dès le franchissement de la ligne d'arrivée. Des masques de secours seront disponibles à l'arrivée en cas de perte.

### **3.4 Ravitaillements parcours**

- Les ravitaillements se dérouleront dans le respect des gestes barrières.
- Pas de libre-service.

### **3.5 Cérémonies protocolaires**

- Respect des gestes barrières, port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique.
- Les classements ne seront pas affichés sur le site.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures recommandées et/ou imposées, l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer ces mesures afin de

garantir aux coureurs et aux bénévoles des conditions sanitaires satisfaisantes. Tout comportement contrevenant aux mesures prises par l'organisateur et/ou susceptible d'être dangereuse pour autrui pourra entraîner la disqualification du concurrent.

## **Article 4 : Participation /Inscriptions/Justificatifs**

### **4.1 Participants :**

Le Trail du Lirou est ouvert aux licenciés et non licenciés.

Le Trail du Lirou est ouvert aux athlètes en situation de handicap. Les déficients visuels sont accompagnés indissociablement de leur guide, identifié comme tel.

Les athlètes en fauteuil devront porter un casque et des gants.

### **4.2 Inscriptions / Tarifs**

Les inscriptions se font en ligne sur le site **www.3wsport.fr** avec un paiement possible par cb ou par chèque.

La PITCHOUNE : 12 €

La TRANSMEDIEVALE : 19 €

La RANDONNEE / MARCHE NORDIQUE : 12 €

Les CANAILLES / La RELEVE : 2 €

Le nombre des participants est limité à 400 pour chacune des courses (24km et 11,5 km). L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants si nécessaire.

**ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE.**

### **4.3 Justificatifs à l'inscription**

**- Tous les coureurs doivent présenter 1 PASS VACCINAL valide en ligne (téléchargement)**

**- Les coureurs licenciés** devront présenter obligatoirement (et non les athlètes présentant un handicap en goélette ou fauteuil) **une licence délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de la manifestation, ou **licence sportive** délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, (Attention, les licences délivrées par la FFA: santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées), ou une licence FFCO, FFPM, FF Tri en cours de validité à la date de la manifestation.

**- Pour les coureurs non licenciés :** La présentation d'un **certificat médical** de "**non contre-indication à la pratique sportive EN COMPETITION**", de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa copie, est obligatoire.

- **La participation aux courses enfants** est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur des pièces suivantes :
  - Une **autorisation parentale OBLIGATOIRE** (téléchargeable sur le site [traildulirou.fr](http://traildulirou.fr))
  - Une **licence en cours de validité** à la date de la manifestation **délivrée soit par la FFA, soit par une fédération agréée** (sur laquelle doit apparaître par tout moyen la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied) ou encore ad'une **licence FFCO, FFPM, FF Tri** en cours de validité à la date de la manifestation.
  
- **Pour les enfants non licenciés :**
  - Une **autorisation parentale OBLIGATOIRE** (téléchargeable sur le site [traildulirou.fr](http://traildulirou.fr))
  - **L'attestation parentale** (téléchargeable sur le site [traildulirou.fr](http://traildulirou.fr)) selon laquelle le questionnaire relatif à l'état de santé du mineur n'a donné lieu à **aucune réponse positive**. Si le questionnaire a donné lieu à au moins une réponse positive, présenter alors un **certificat médical de non contre- indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied** ou de sa copie de moins d'un an

Le questionnaire de santé pour les enfants est téléchargeable sur le site [traildulirou.fr](http://traildulirou.fr).

## **Article 5 : Retrait des dossards :**

Le retrait des dossards sera possible sur l'aire de départ, place du boulodrome dans le respect du protocole covid :

- **Le samedi 12 Mars 2022, de 14h à 18h**
- **Le dimanche 13 Mars 2022, de 7h30 à 9h30.**

Aucun document papier accepté (certificat médical, licences, autorisations parentale) seul sont acceptés les documents dématérialisés et traités en amont de l'événement.

En cas d'absence du coureur, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**L'organisation incite fortement les coureurs à venir récupérer leur dossard la veille de la course (samedi 12 mars, de 14h à 18h).**

## Article 6 : Règlementation en course

- Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. En cas d'abandon, le concurrent doit remettre son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée.
- Pour des raisons de sécurité, l'usage de bâtons est interdit sur la Transmédiévale et sur la Pitchoune.
- Les accompagnateurs à pied, à vélo ou toute autre forme de véhicule sont interdits.
- Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

**Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.**

## Article 8 : Ravitaillements :

- La PITCHOUNE se déroulera avec un point de ravitaillement en eau au km 6.
- La TRANSMEDIEVALE est une course trail **en autosuffisance**. Cependant, 2 ravitaillements en eau sont proposés au km 9 et 16, ce qui permettra de remplir vos bidons ou poches à eau.
- Les ravitaillement en eau seront faits en respectant les gestes barrières.

## Article 9 : Résultats / Récompenses

La proclamation des résultats et remise des prix aura lieu à partir de :

10h30 pour les courses enfants.

12h30 pour les courses adultes.

Un classement général et un classement par catégorie sera établi pour les deux courses.

L'organisateur récompense

- Les **3 premiers au scratch** de chaque course.
- Les **vainqueurs par catégorie** (sans cumul de récompenses).

Dans le cas où un coureur serait absent lors de la remise des récompenses, celui-ci ne pourra en aucun cas retirer son lot à un autre moment ou un autre endroit.

Le contrôle de la réglementation inhérente à la technique de la marche nordique ne pouvant être assurée (des juges positionnés tout le long du parcours doivent contrôler que le marcheur ne court pas et respecte les règles techniques), une remise des prix et un classement ne sauraient être organisés équitablement.

Le chronométrage permettra aux athlètes de connaître leur performance.

## **Article 10 : Assurance / Responsabilités**

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de notre assureur la MAIF pour la durée de l'épreuve.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer au règlement FFA en matière de course hors stade.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, pertes accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non-respect des règles de la course. Les participants et leurs ayants droits acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisation en cas d'accident, les coureuses et coureurs acceptant le risque inhérent à la pratique de la course à pied hors stade.

**Nous vous rappelons l'intérêt de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut vous exposer.**

## **Article 11 : Secours**

L'organisation met en place un plan d'organisation des secours adapté comprenant :

- 1 coordinateur sécurité
- 1 médecin
- 2 ambulances permettant le transport sanitaire vers une structure hospitalière
- 7 secouristes avec un poste de secours au départ/arrivée et un poste de sécurité avancé. 2 secouristes sont postés au château de Montferrand accompagné d'une personne de l'organisation (considéré comme la section la plus à risque du parcours).

La communication avec le PC Course et les Secours se font par téléphone et moyens radio (Talkie-Walkie).

Un participant doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

**La sécurité est l'affaire de tous, et notamment des coureurs.**

## **Article 12 : Contrôle anti-dopage**

L'organisateur met à la disposition des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle. Chaque participant devra se soumettre au contrôle s'il lui en est fait la demande.

## **Article 13 : Respect de l'environnement**

Le Trail du Lirou se déroulant sur un site naturel protégé Natura 2000 (Pic Saint Loup - FR9101389). Il est strictement interdit de jeter des déchets de toute nature en dehors des points prévus à cet effet lors des ravitaillements.

Le respect de l'environnement fait partie entière de l'esprit " trail ".

Nous demandons donc aux participants de respecter les habitats, les espèces florales et animales, de ne pas sortir du parcours balisé et de garder sur eux tout au long de la course les emballages vides (gels, barres, boissons, mouchoirs etc.). Des poubelles seront à disposition au départ et à l'arrivée des courses, ainsi qu'aux différents ravitaillements.

Toute infraction dûment constatée par les membres de l'organisation entraînera l'exclusion immédiate de la course.

## **Article 14 : Droit d'image**

De par sa participation à l'une des courses, chaque concurrent autorise expressément LOS BLANBECKS (ou ses ayants-droit tel que partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Article 15 : Modification/Annulation**

En cas de force majeure, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, la direction de l'épreuve se réserve le droit de modifier les parcours, l'heure des départs ou d'annuler une course ou la totalité de l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 16 : Parkings**

L'accès à 2 parkings officiels non gardés sera indiqué avec un panneautage clair (Entrée et sortie parking, chemin entre parking et le départ...). Les véhicules devront être fermés, l'organisation ne pourra être tenue responsable des vols éventuels dans les véhicules.

## **Article 17: Acceptation**

L'inscription à la course implique de fait l'acceptation du présent règlement par le participant.